

L'Ecole de Droit de Sciences Po ouvre ses portes

L'Ecole de Droit de Sciences Po a pour ambition de former des juristes de très haut niveau capables de comprendre et de s'adapter aux mutations actuelles de l'exercice du droit, que ce soit dans les entreprises, les cabinets d'avocats, les administrations ou le monde académique.

Dotés de très solides connaissances techniques acquises dans une perspective résolument pluridisciplinaire, bénéficiant d'une première expérience pratique acquise au sein d'institutions diverses, les élèves sont formés à développer leur créativité et leur sens des responsabilités pour dialoguer avec des juristes d'autres traditions juridiques.

Ils ont donc vocation à devenir les juristes polyvalents dont le début du 21^{ème} siècle a besoin.

Dirigée par le Professeur Christophe Jamin, l'Ecole de Droit accueille, pour cette rentrée, 280 élèves.

L'Ecole de Droit : l'accomplissement des formations juridiques à Sciences Po

Sciences Po forme des juristes depuis longtemps. Le droit est l'une des disciplines fondamentales en premier cycle et son enseignement s'est progressivement développé en master avec les masters « carrières judiciaires et juridiques » et « droit économique ». Par ailleurs, depuis l'arrêté de mars 2007, les diplômés de Sciences Po titulaires de l'un ou de l'autre de ces deux masters peuvent présenter l'examen d'entrée aux écoles de formation du barreau. Cette évolution a conduit Sciences Po à reconsidérer les enseignements du droit à partir d'une logique de formation fondamentale et non plus de spécialisation, même si le cœur de son expertise demeure le droit des activités économiques.

La décision de créer une Ecole de Droit intervient dans ce contexte, après une longue phase de consultation. A l'initiative et à la demande de Richard Descoings, une Commission présidée par Jean-Michel Darrois s'est réunie à plusieurs reprises pour expertiser ce projet et formuler des propositions concrètes. Elle a rassemblé des professionnels réputés du barreau et de l'entreprise aussi bien que des universitaires étrangers. S'appuyant sur les conclusions de la Commission, le principe de la création de l'Ecole de Droit a été adopté par le Conseil de direction de Sciences Po le 22 juin dernier.

Se distinguant des facultés de droit qui recrutent les élèves à la sortie du baccalauréat, Sciences Po est convaincu qu'il est nécessaire et possible de former des étudiants ayant suivi d'autres cursus et de les positionner comme des acteurs essentiels de la vie juridique avec un bagage structuré, non seulement en droit, mais aussi en sciences sociales (plus spécialement en économie) et en langue.

Cette conviction est d'ailleurs partagée par nos étudiants dont le nombre s'accroît chaque année (+40% sur les deux dernières années) et par les recruteurs : cabinets d'avocats, grandes entreprises multinationales, organismes de régulation de l'économie, etc.

Enfin, et à l'heure où un marché international du droit se développe, nos partenaires internationaux sont très attentifs à cette démarche.

Les quatre piliers de l'Ecole de Droit de Sciences Po

- **Une formation construite pour des étudiants polyvalents issus de cursus variés,**
- **Une formation adaptée au monde professionnel,**
- **Une formation structurée par l'international,**
- **Une formation enrichie par la recherche.**

Les élèves qui rejoignent l'Ecole de Droit, formation de second cycle, sont issus soit du Collège de Sciences Po, soit d'une autre formation de l'enseignement supérieur en trois ou quatre ans : écoles de commerce, écoles d'ingénieur, facultés de lettres, ENS, etc.

- **Une formation construite pour des étudiants polyvalents issus de cursus variés**

La formation est progressive et structurée de la façon suivante :

- une année d'enseignement des fondamentaux du droit et du droit économique,
- une année de professionnalisation au cours de laquelle les élèves ont la possibilité de faire des stages en cabinet d'avocat, en entreprise ou dans une administration, étant entendu que l'expérience pratique est absolument fondamentale pour l'apprentissage du droit,
- et enfin, une année de spécialisation (droit des marchés et de la régulation, contentieux économique et arbitrage, propriété intellectuelle, droit et globalisation économique, etc.).

- **Une formation adaptée au monde professionnel**

La pédagogie interactive en petits groupes a été pensée pour donner aux étudiants la capacité à aborder les problématiques de manière globale et non par branche du droit ; de même, les étudiants doivent-ils être amenés à développer une pensée stratégique en droit. L'enseignement se veut donc transversal et insiste sur la dimension pluridisciplinaire du droit.

Toujours dans cette optique, les cours sont enseignés à la fois par des professeurs de droit et par des praticiens de très haut niveau qui leur transmettent non seulement les connaissances indispensables, mais aussi une partie de leur expérience.

Parmi les professionnels, qui interviennent à l'Ecole de Droit, on peut citer : **Jean Michel Darrois**, avocat associé du cabinet Darrois Villey Maillot Brochier, **Alain Lacabarats**, Président de Chambre à la Cour de Cassation et **Bernard Stirn**, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Plusieurs des élèves de l'Ecole de Droit participeront, en concurrence avec des étudiants en droit en provenance d'universités du monde entier, à des concours de plaidoirie ou des concours d'arbitrage prestigieux. L'an dernier, l'équipe de Sciences Po a atteint la demi-finale du concours international de plaidoirie portant sur le droit communautaire (EMLC).

- **Une formation structurée par l'international**

Comme tous les étudiants de Sciences Po, les élèves de l'Ecole de Droit devront, pour pouvoir être diplômés, justifier d'un niveau d'anglais courant. Ils maîtriseront pour la plupart d'entre eux trois langues.

Dans un monde en voie de globalisation, l'Ecole de Droit doit pouvoir proposer des cursus internationalisés. D'ores et déjà, son corps professoral est composé pour partie d'universitaires étrangers : **Katja Langenbacher**, Professeur à la Goethe University, **Richard Gold**, Professeur à McGill, **Georges Berman**, Professeur à la Columbia Law School, **Geoffrey Samuel**, Professeur à la Kent Law School.

L'Ecole de Droit offre aussi la possibilité aux étudiants de partir en échange dans des universités prestigieuses : Columbia Law School, Université McGill, Université de Sao Paulo. De même, la spécialité « droit et globalisation économique » du master « droit économique », effectuée en coopération avec l'Université Paris I, associe sept universités nord-américaines prestigieuses (Columbia Law School, Duke University, Cornell University, Georgetown University, Northwestern University, University of Pennsylvania, University of Virginia). Dans le cadre de l'année de césure, les élèves sont fortement encouragés à effectuer des stages à l'étranger.

➤ **Une formation enrichie par la recherche**

L'exigence des standards internationaux conduit Sciences Po à construire une Ecole de Droit adossée à la recherche. En effet, elle ne peut exister sans une communauté scientifique vivante parfaitement insérée dans les réseaux académiques d'excellence. En vertu de ce principe, l'Ecole de Droit s'est dotée d'un programme doctoral ambitieux en étroite liaison avec des partenaires dans le monde entier, destiné aux étudiants qui souhaitent collaborer par leurs travaux à une meilleure compréhension des phénomènes juridiques.

Contact Presse : **Cyril Delhay**, Directeur de la communication de Sciences Po –
cyril.delhay@sciences-po.fr – Tél : 01-45-49-77-94

Sciences Po

Sciences Po est une université sélective de recherche en sciences humaines et sociales. Du premier cycle au doctorat, Sciences Po accueille 8600 élèves dont plus du tiers sont internationaux. 80 % de ses diplômés se destinent aux métiers de l'entreprise (finance, RH, marketing, communication, droit, etc.). Sciences Po est également leader en matière de préparation aux concours des administrations publiques française et européenne. 6000 cadres et dirigeants suivent également chaque année les différents programmes de formation continue proposés par Sciences Po. L'ensemble de ces formations sont irriguées par 9 centres de recherche. Sa bibliothèque offre l'une des plus riches collections d'Europe continentale, avec près d'un million de volumes. Les Presses de Sciences Po répondent à la vocation de publier la recherche, éditer des ouvrages à destination des étudiants et animer le débat public et politique.

<http://www.sciences-po.fr>